NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
4e séance
tenue le
mercredi 2 octobre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.4
13 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

91-56271 7496R (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. SINCLAIR (Système économique latino-américain) dit qu'à sa dix-septième session ordinaire tenue récemment à Caracas, le Conseil latino-américain, organe suprême du Système a examiné les questions liées au commerce international et au processus de consultation et de coordination mis en place au sein du Système dans le cadre des négociations d'Uruguay. Ce processus a permis aux 26 Etats d'Amérique latine et des Caraïbes membres du système, de présenter sous un front uni des propositions communes.

2. L'orateur a évoqué la réunion de coordination latino-américaine, qui s'est tenue à Caracas en août et septembre pour définir une position régionale destinée à être présentée à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

3. L'orateur indique que le Système est un cadre utile de consultation et de concertation entre pays de la région et pays ou groupes de pays tiers et cite à cet égard les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour les Amériques, les projets élaborés en vertu de l'accord de coopération signé avec la Communauté européenne, la surveillance de l'évolution de la situation en Europe orientale et l'amorce du processus de concertation avec le Japon.

4. Le secrétariat permanent du Système a formulé en coordination avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque interaméricaine de développement, une proposition portant sur les politiques industrielles qui sera soumise aux gouvernements à la conférence régionale sur l'industrialisation qui se tiendra à Caracas en octobre.

5. Le Conseil latino-américain a depuis plusieurs années lancé un processus d'analyse et décision en matière de propriété intellectuelle, qui a abouti en 1989 à la création d'un forum latino-américain et caraïbe de la propriété intellectuelle. C'est ainsi que les Etats membres du Système ont pu, lors des deux réunions organisées par cette instance, convenir de la position à adopter dans le cadre des négociations qui se déroulent actuellement sous les auspices de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et du GATT, harmoniser la législation régionale sur la protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur et esquisser un programme de coopération régionale.

6 M. Sinclair signale que le Système a permis de réaliser d'importants progrès en matière de coopération technique entre pays en développement (CTPD) en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec notamment la création au secrétariat permanent d'un système d'information en matière de CTPD (INFOSELA).

(M. Sinclair)

7. Le Conseil latino-américain a examiné la question de l'environnement et du développement durable et exprimé la préoccupation que lui inspirent les restrictions imposées par les pays développés aux exportations des pays en développement pour des raisons d'ordre écologique.

8. Le secrétariat permanent du Système qui s'emploie actuellement à promouvoir un échange d'informations et de données d'expérience destiné à déterminer les mécanismes d'une convergence des divers processus d'intégration régionale, moyen essentiel de relancer la croissance, le développement et la compétitivité internationale de la région. Depuis sa création en 1975, le Système coopère avec les organismes et les programmes des Nations Unies, en particulier avec la CEPALC. L'accord récemment signé entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire permanent du Système raffermira et élargira cette coopération.

9. M. ZIARAN (République islamique d'Iran) dit qu'en dépit du relâchement de la tension politique entre l'Est et l'Ouest, il n'y a pas eu de progrès sur le plan économique. Depuis des années, la récession, le fardeau de plus en plus lourd de la dette, le transfert net des ressources, la pauvreté, la malnutrition, l'effondrement des cours des produits de base, les déficits de la balance des paiements et le protectionnisme entravent la relance de la croissance et la diversification de la production des pays en développement.

10. Paradoxalement, en même temps qu'on recommande aux pays en développement d'opter pour l'économie de marché et de diversifier leurs exportations, on prend des mesures protectionnistes destinées à leur bloquer l'accès aux marchés internationaux. Il est indispensable d'instaurer un régime commercial multilatéral, exempt de toute mesure protectionniste et discriminatoire, auquel un plus grand nombre de pays en développement pourraient souscrire en fonction de leurs avantages comparatifs. L'intégration économique régionale impose certaines limites à la liberté des échanges. Pour lutter contre les effets néfastes de ces politiques sur les pays en développement, il importe d'accorder un régime préférentiel à leurs exportations.

11. Les recettes de l'exportation des matières premières sont indispensables à la croissance et au développement. Elles constituent souvent la seule source de financement du développement économique d'un pays. Les producteurs et consommateurs de matières premières devraient engager des négociations en vue de créer un marché qui serait à l'abri des manipulations des pays développés - source d'instabilité des cours - et où les cours seraient équitables. Les efforts nationaux visant à résoudre les problèmes économiques, pour vigoureux qu'ils soient, ne peuvent être soutenus sans un climat économique international favorable. Celui qui règne actuellement ne permet pas de répondre aux besoins de la communauté internationale. Il faut donc réformer le système actuel pour permettre aux pays en développement de consacrer leurs ressources réelles et potentielles à leur développement.

(M. Ziaran, Rép. islamique d'Iran)

12. Pour payer leur dette extérieure, les pays en développement se sont vus contraints d'abandonner leurs programmes de développement. Il a fallu formuler une vaste stratégie à long terme pour réduire l'encours et le service de la dette. Les flux financiers en direction des pays en développement se sont considérablement réduits au cours de la dernière décennie. La plupart de ces ressources vont à présent en direction des pays développés. Pour stimuler la reprise des investissements étrangers dans les pays en développement, il est indispensable que l'aide publique au développement atteigne l'objectif convenu de 0,7 % du PNB des pays donateurs.

13. La Conférence internationale sur le financement du développement des pays en développement dont la convocation a été proposée pourrait imprimer un nouvel élan à la croissance et au développement de ces pays. Il importe de tirer un meilleur parti des possibilités de coopération économique et technique entre pays en développement. Le système des Nations Unies et les pays donateurs peuvent jouer un rôle important à cet égard.

14. Les résultats des négociations de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement n'ont pas été encourageants. On a peu prêté d'attention aux questions intéressant les pays en développement, comme par exemple, le transfert de technologie et les mécanismes de financement. Pour que la Conférence produise des résultats positifs, il est indispensable de tenir dûment compte des intérêts des uns et des autres lors des négociations.

15. On avait espéré qu'avec l'évolution de la situation politique les ressources qui étaient consacrées aux armements allaient permettre de résoudre les problèmes économiques des pays en développement. Cela ne s'est pas produit notamment parce que l'idée qu'on continue à se faire du monde est devenue caduque. Les problèmes politiques internationaux ont priorité sur les problèmes économiques des pays en développement relégués au second plan. On continue pourtant, en grand nombre, à y mourir de faim ou de malnutrition et par manque de soins de santé, dans l'indifférence générale. Les pays développés répugnent de surcroît à aider les pays en développement à résoudre leurs problèmes.

16. Ce qu'il faut fondamentalement pour changer cette situation, c'est une volonté politique et non des résolutions ou déclarations que personne ne respecte ni n'applique. La huitième session de la CNUCED offre une excellente occasion pour examiner les problèmes économiques internationaux et y porter remède et pour créer un cadre favorable et équitable susceptible d'aider les pays développés et les pays en développement à atteindre leurs objectifs économiques et sociaux.

17. M. LAVROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le vent de la démocratie qui souffle sur plus en plus de pays et de régions du monde a conduit à réévaluer ce qui avait été considéré jusqu'ici comme un axiome politique immuable. Mieux, le système d'économie planifiée qui n'obéit à aucune des lois fondamentales de l'économie a complètement fait faillite. Les

(M. Lavrov, URSS)

grandes réformes visant à instituer une économie de marché doivent figurer au premier rang des priorités de l'Organisation des Nations Unies, qui doit réorienter ses programmes en conséquence.

18. Pour la première fois dans l'histoire, la possibilité existe de créer une véritable interdépendance au sein d'un espace économique mondial qui assure un niveau de vie digne de ce nom à tous les pays. La réintégration de l'Union soviétique dans les structures économiques internationales en est la preuve. Il n'est pas exagéré de dire que l'Union soviétique entre dans une nouvelle phase de son développement. Un traité d'union d'Etats souverains est en cours d'élaboration et de nouveaux organes gouvernementaux ont été constitués pour la période de transition. La volonté des républiques dans leur quasi-totalité de maintenir des liens économiques entre elles et de créer ensemble une union économique augure bien de l'avenir et constitue un important facteur de stabilisation. Les principes de ce traité d'union signé au mois d'octobre - à savoir une politique économique harmonisée, un régime juridique commun de l'activité économique comprenant la liberté d'entreprise et la propriété privée, l'usage du rouble comme monnaie commune dans un système monétaire unifié, la coordination des activités du commerce extérieur et la politique des échanges - pour intégrer l'économie soviétique à l'économie mondiale achèveront de convaincre le monde extérieur qu'il doit renforcer ses relations avec l'URSS.

19. Les républiques participeront sur un pied d'égalité à l'union économique en vue de former un marché commun. L'union ne sera pas une entité amorphe, puisqu'elle sera dotée d'un budget commun et d'autorités centrales : un comité économique interrépublicain, une union bancaire (composée des différentes banques centrales) et un tribunal d'arbitrage. L'union honorera tous les engagements économiques extérieurs de l'Union soviétique.

20. Pour atteindre ces objectifs, cependant, il convient de prendre immédiatement des mesures visant à aider le pays à remédier aux pénuries dont il souffre actuellement. Il s'agit d'asseoir les bases économiques d'une transformation démocratique. Le Comité économique interrépublicain, qui s'occupera de toutes les questions de coopération entre l'URSS, les républiques et les pays tiers, se réunira en temps opportun avec les partenaires commerciaux de l'URSS pour instaurer une coopération internationale dans le cadre du processus de réforme. Les organisations économiques multilatérales et les organismes économiques et institutions spécialisées des Nations Unies doivent jouer un grand rôle à cet égard.

21. Les bases d'une nouvelle économie mondiale sont déjà jetées. Il reste à s'entendre sur les principaux objectifs, les principes et les méthodes devant garantir le progrès social et économique, à savoir une économie de marché, une société démocratique, la réduction du budget militaire, une économie plus écologiquement rationnelle et des mécanismes fiables permettant de créer un système de sécurité sociale pour les couches les plus démunies de la population.

(M. Lavrov, URSS)

22. Le fait que l'ONU ait aidé à formuler un nouveau modèle de coopération économique avec l'adoption par consensus de la Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale est tout à fait encourageant. L'ONU doit jouer un rôle politique important dans la réalisation d'objectifs comme la "détente économique", l'élimination des disparités au niveau de l'économie mondiale et celle de la pauvreté. Elle doit se concentrer sur des domaines où elle offre des avantages comparatifs par rapport à d'autres mécanismes multilatéraux. Il ne s'agit pas pour elle de faire concurrence au Fonds monétaire international ou à la Banque mondiale qui contrôlent l'essentiel des ressources multilatérales, disposent d'une énorme somme de connaissances et ont des années d'expérience en matière de réformes économiques. Le GATT a pour sa part mis au point un régime très perfectionné pour réglementer les échanges internationaux, qui est assorti de mécanismes de contrôle.

23. L'ONU a pour principal objectif de faciliter l'harmonisation des intérêts économiques de l'ensemble de la communauté internationale. Il va sans dire qu'il ne saurait y avoir de stabilité ni de sécurité aux niveaux mondial ou régional sans base économique solide. Ce principe doit par conséquent se refléter dans tous les programmes du système des Nations Unies et être étroitement lié à ses activités sociales et économiques d'une part et à ses activités humanitaires et à son action de rétablissement de la paix d'autre part.

24. L'ONU doit en outre s'attacher à élaborer des modèles de développement propres à assurer le respect des droits de l'homme. Elle doit aussi s'empresser de renforcer l'efficacité de ses programmes d'assistance surtout dans le domaine humanitaire.

25. La quarante-sixième session de l'Assemblée générale doit contribuer à rendre les activités économiques de l'ONU plus efficaces et plus productives. Il importe de se débarrasser de l'héritage de la guerre froide, qui a entravé les activités de l'Organisation dans le domaine économique comme dans d'autres. En 1991, la Deuxième Commission doit parvenir à un consensus sur les questions présentement solubles et s'efforcer d'équilibrer les priorités des divers Etats ou groupes d'Etats. La quarante-sixième session doit voir une plus grande coopération de l'URSS pour ce qui est de l'initiative privée, la protection de l'environnement, les problèmes créés par l'accident de Tchernobyl, la coordination des secours d'urgence et l'efficacité des activités opérationnelles. Il faut espérer que des recommandations appropriées seront formulées pour remédier aux problèmes de la dette extérieure, du commerce international, du développement et de la pauvreté. Les efforts de restructuration des secteurs social et économique du système des Nations Unies doivent également se poursuivre.

26. M. MONTAÑO (Mexique) dit que les grands bouleversements intervenus sur l'échiquier politique international offrent une occasion unique de renforcer la coopération internationale. Bien que le schema politique de l'après-guerre ait été abandonné, les disparités économiques et sociales entre pays développés et en développement continuent de s'accentuer. Il importe d'inverser la tendance à une concentration dangereuse de la croissance économique. L'ancienne polarisation idéologique risque d'être remplacée par une division entre le Nord, riche en capitaux et en technologie, et le Sud, pauvre et sans perspectives.

27. Des mesures ont été prises pour résoudre le grave problème de la dette extérieure, qui bloque la croissance de la plupart des pays en développement. Nombre d'entre eux ont adopté des politiques radicales d'ouverture commerciale qui n'ont pas été assez imitées par leurs principaux partenaires commerciaux, tandis que persistent et s'accentuent les déséquilibres et les entraves à un régime commercial international ouvert et non disriminatoire. Les négociations d'Uruguay menées dans le cadre du GATT doivent aboutir dans des délais raisonnables à des résultats équilibrés entre les 15 groupes de négociation.

28. En ces temps de grandes mutations, l'ONU a entrepris une oeuvre de réforme dont elle devra sortir renforcée. Le Mexique la soutient dans cette oeuvre qui doit non seulement consolider le système multilatéral mais également réaffirmer les grands principes du droit international consacrés par la Charte. Le Mexique est disposé à participer à ce processus de réforme dont le but est de faire de l'ONU une organisation à la fois souple et puissante. La recherche de solutions aux vieux problèmes de développement doit se poursuivre sans que cela se fasse au détriment de questions comme de l'environnement.

29. Le Mexique accorde une grande importance à la Conférence sur l'environnement et le développement. L'orateur estime qu'il faudra faire preuve à la fois de beaucoup de souplesse et de volonté politique pour parvenir à des accords véritables qui tiennent compte à la fois des intérêts des générations présentes et des générations futures. Pour redresser les énormes disparités économiques, sociales et techniques au niveau international, un climat de coopération et une ferme volonté politique s'imposent. Il convient d'accentuer la tendance à l'internationalisation de l'économie et faire tout pour rendre la situation d'interdépendance mutuellement avantageuse. La Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, lancée le 1er janvier 1991, doivent guider l'action de la communauté internationale et des organismes du système des Nations Unies dans le sens d'une coopération internationale plus équitable et plus dynamique.

30. M. DORANI (Djibouti) dit que la communauté internationale, tout en oeuvrant de concert à une sécurité collective pour l'avenir, a une seconde chance de montrer qu'elle est aussi déterminée à instaurer un avenir de prospérité commune. Sans une aide économique des pays riches aux pays pauvres, il est vain d'espérer une amélioration économique dans les pays en développement et plus particulièrement dans les pays les moins avancés.

31. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture fait savoir que 30 millions d'Africains sont menacés par la famine et que 5,5 millions de tonnes de nourriture sont nécessaires pour parer à la situation d'urgence existante. Néanmoins, 3,5 millions de tonnes seulement ont été promises par les organisations et les donateurs. Les sept pays industrialisés réunis au début du mois de juillet à Londres ont formulé une déclaration en faveur des pays de la corne de l'Afrique affectés par des calamités naturelles; puis a eu lieu à New York une conférence des donateurs en faveur de ces pays organisée par le Secrétariat de l'ONU.

32. L'heure est aux bilans et aux nouvelles propositions concrètes pour que, d'ici à l'an 2000, l'Afrique puisse enfin sortir du marasme économique dans lequel elle est encore prise. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 exige des efforts concertés de la part des pays de la région et de la communauté internationale. Cela constitue de surcroît un véritable défi pour le système des Nations Unies; la part de l'Afrique dans le montant total de l'aide globale qu'il a fournie est passée d'environ 40 % en 1986 à plus de 50 % en 1990, c'est-à-dire de 1,1 milliard à 1,5 milliard de dollars. Toutefois, beaucoup reste encore à faire. Les effets positifs du Programme ont été plus que contrebalancés par les effets négatifs de facteurs limitatifs internes et externes. L'activité de l'Afrique se trouve paralysée, par des problèmes structurels, par des situations budgétaires difficiles, par la faiblesse de l'augmentation des exportations, par la dégradation des termes de l'échange, par les conditions climatiques difficiles, par des conflits locaux et leurs flots de réfugiés; tous ces problèmes se posent aussi à Djibouti.

La séance est levée à 11 h 35.